

(1)

— N° 126. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1855.)

---

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE,**

POUR L'EXERCICE 1856.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chiffre total du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1856 (charges ordinaires et extraordinaires), s'élève à fr.	37,505,994 96
Ce même chiffre n'étant, pour l'exercice 1855, que de . . .	36,946,680 14
les crédits demandés pour l'exercice 1856 présentent, sur l'exercice précédent, une augmentation de . . . . .	<u>559,314 82</u>

On fait connaître les motifs de cette augmentation dans les explications données à l'égard des articles du Budget qui ont subi des modifications.

Le Budget de la Dette publique est formé des trois chapitres suivants :

- 1° La dette proprement dite ;
- 2° Les rémunérations ;
- 3° Les fonds de dépôt.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## SERVICE DE LA DETTE.

Au projet de Budget de 1856, les crédits mentionnés dans ce chapitre montent ensemble à . . . . . fr.	31,092,908 »
Au Budget de 1855, ils ne s'élevaient qu'à . . . . .	30,694,534 98
La différence en plus pour 1856 est de . . . . . fr.	<u>398,373 02</u>

La seule augmentation que présente le chapitre 1<sup>er</sup>, est celle qu'a subie l'art. 19 relatif aux intérêts et frais présumés de la Dette flottante.

Cette dépense, on le sait, est, par sa nature, essentiellement variable; elle dépend du chiffre de la Dette flottante que la situation du trésor nécessite d'avoir en circulation.

Le déficit probable des exercices 1854 et antérieurs a été évalué, dans la situation du trésor au 1<sup>er</sup> septembre 1854, en somme ronde, à . . . . . fr. 13,800,000 »

Des crédits extraordinaires pour le matériel et le parachèvement du chemin de fer ont été rattachés aux exercices 1855 et 1856, en vertu de la loi du 21 mai 1854. Ils s'élèvent à . . . . . fr. 7,000,000 »

A REPORTER. . . fr.	<u>7,000,000 »</u>	<u>13,800,000 »</u>
---------------------	--------------------	---------------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 7,000,000 » 13,800,000 »

D'autres crédits également extraordinaires s'élevant à environ . . . . . 4,000,000 »  
sont réclamés par le Département de la Guerre, pour le service de l'armée, et notamment pour compléter le matériel de l'artillerie et du génie.

ENSEMBLE. . . fr. 11,000,000 »

Par contre, et abstraction faite de ces crédits, les Budgets des exercices 1854 et 1855 sont présumés devoir se fermer avec un boni de . . . . . 4,800,000 »

Le déficit indiqué dans la situation du trésor s'augmenterait donc de . . . . . fr. 6,200,000 »

et serait porté par conséquent à. . . . . fr. 20,000,000 »

C'est sur ce chiffre que sont établies les émissions de bons du trésor pendant l'année 1856.

L'art. 19 évalué à . . . . . fr. 850,000 »  
le crédit nécessaire pour faire face aux intérêts et frais de cette dette.

Le crédit alloué pour le même service, en 1855, n'étant que de . . . . . 450,000 »

Il en résulte, pour le Budget de 1856, une augmentation de . . . . . fr. 400,000 »

Il a été opéré sur le chapitre 1<sup>er</sup> des diminutions pour une somme de fr. 1,626 98 c<sup>s</sup>. Ces diminutions portent sur les articles 4, 8 et 20, dans la proportion suivante :

Sur l'article 4, relatif aux frais de la dette à 2 1/2 p. 0/0 . fr. 500 »

Sur l'article 8, relatif aux frais de la dette à 3 p. 0/0 . . . . . 1,000 »

Et sur l'article 20, concernant les rentes viagères . . . . . 126 98

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 1,626 98

Les dépenses imputées sur l'art. 4 pendant les années 1853 et 1854, étant restées en dessous de l'allocation, on a cru qu'il était possible de réduire sans inconvénient le crédit demandé pour l'exercice 1856, d'une somme de 500 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que, depuis quelque temps, le trésor n'ait à supporter que peu ou point de différences de change sur les coupons d'intérêt 3 p. % payés à Londres, le crédit demandé pour les frais relatifs à cette dette est resté à peu près le même, par la raison que les circonstances peuvent, d'un moment à l'autre, élever le cours du change. Toutefois, comme le chiffre des intérêts à payer aux porteurs de titres diminue chaque année, et que, par conséquent, la différence de change, s'il y en a, portera sur une somme moins forte, on a cru pouvoir diminuer de 1,000 francs le crédit demandé de ce chef au Budget de 1856.

La diminution de fr. 126 98 c<sup>s</sup> sur l'art. 20 provient de l'extinction, par suite de décès, d'une rente viagère de même somme.

En résumé, la différence en plus que présente l'art. 19 du chap. 1 <sup>er</sup> , soit. . . . .	fr.	400,000 »
se trouvant atténuée par l'ensemble des diminutions de . . . . .		1,626 98

qu'ont subies les articles 4, 8 et 20 du même chapitre, les modifications du chapitre se traduisent par une augmentation au Budget de 1856, de . . . . .	fr.	398,373 02
--	-----	------------

## ARTICLES 17 ET 18.

Bien que de nouvelles lignes et sections de chemin de fer, en faveur desquelles un *minimum* d'intérêt est garanti par l'État, doivent être terminées et livrées à l'exploitation en 1856, on a cru devoir maintenir au Budget de cet exercice les allocations qui ont été votées pour 1855. Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans la note qui précède le dernier Budget, l'évaluation de 600,000 francs (art. 17) est tout arbitraire et ne repose sur aucune donnée précise : on comprend qu'il ne puisse en être autrement aussi longtemps que l'on ne sera fixé ni sur l'époque de l'ouverture des sections garanties, ni sur les résultats de leur exploitation.

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS.

Un crédit de 5,841,000 francs est demandé pour les pensions de toute nature.

Ce chiffre, comparé à celui de 5,706,000 francs alloué pour l'exercice précédent, présente une augmentation de 135,000 francs.

La plus forte augmentation frappe sur les pensions militaires. Le crédit proposé de ce chef, pour 1856, excède de 167,000 celui de 1855.

Dans la note préliminaire du Budget de ce dernier exercice, on a fait connaître les raisons qui avaient nécessité une augmentation. Les motifs à l'appui de l'augmentation demandée pour l'exercice 1856 étant les mêmes, on ne peut, à cet égard, que se référer aux explications données au projet de Budget de 1855.

Quant aux légères différences en plus qu'ont subies quelques-unes des autres catégories de pensions, elles proviennent de ce que le chiffre des nouvelles

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

pensions qu'on croit devoir accorder, dépassera le chiffre présumé des extinctions.

Comparé au chiffre alloué au Budget de 1855 pour les traitements d'attente, pensions supplémentaires et secours, le crédit porté, pour le même objet, au Budget de 1856, présente une diminution de fr. 1,058 20 c<sup>s</sup>, provenant de l'extinction d'un traitement de même somme.

En déduisant de l'augmentation de 135,000 francs, qui frappe sur l'art. 24, la somme de fr. 1,058 20 c<sup>s</sup>, diminuée sur l'art. 25, l'augmentation sur le chiffre total du chap. II s'élève à fr. 133,941 80 c<sup>s</sup>.

## CHAPITRE III.

## FONDS DE DÉPÔT.

Deux crédits seulement figurent à ce chapitre ; le premier, de 423,000 francs pour intérêts de cautionnements, est de même somme que le crédit alloué pour l'exercice précédent.

Mais le deuxième crédit, qui fait l'objet de l'art. 27, et qui est relatif aux intérêts des consignations, a subi une augmentation de 27,000 francs.

Cette différence est justifiée par la prévision d'une augmentation de un million sur les recettes des consignations, tandis que, d'un autre côté, le grand nombre de cautionnements pour des entreprises publiques fournis en fonds nationaux, fait présumer une diminution de 50,000 francs sur les cautionnements à réaliser en numéraire.

Le tableau donné à la suite de la présente note indique, par chapitre, les différences que présentent les Budgets de 1855 et de 1856, pour les charges ordinaires et extraordinaires.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1886.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1886					
	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS ORDINAIRES.		SUR L'ENSEMBLE.			
							EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I. Service de la dette . . . . .	50,090,007 66	4,457 52	50,094,554 08	51,088,597 66	4,510 54	51,092,908 "	308,500 "	"	"	120 08	308,575 02	"
II. Rémunérations . . . . .	4,972,000 "	704,145 16	5,756,145 16	5,150,000 "	711,086 96	5,870,086 96	187,000 "	"	"	55,058 20	155,941 80	"
III. Fonds de dépôt . . . . .	516,000 "	"	516,000 "	545,000 "	"	545,000 "	27,000 "	"	"	"	27,000 "	"
Totaux . . . . . fr.	56,178,007 66	708,582 48	56,946,680 14	56,790,597 66	715,597 50	57,505,994 96	612,500 "	"	"	55,185 18	559,514 82	"
Augmentation sur l'ensemble du Budget. . . . . fr.											359,514 82	"

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1856, à la somme de *trente-sept millions cinq cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-seize centimes* (fr. 57,503,994 96 c<sup>s</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 21 février 1855.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,  
charge temporairement du Département  
des Finances,*

**LIEDTS.**

---

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	500,000	°	°
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	846,560	°	°
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	6,502,640	78	°
4	Frais relatifs à cette dette . . . . .	1,500	°	°
5	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . .	1,200,000	°	} 1,500,000 °
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. . . . .	300,000	°	
6	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	2,000	°	°
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1853, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1856) . . . . .	1,754,244	°	} 2,358,092 °
	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . .	584,748	°	
8	Frais relatifs aux mêmes dettes. . . . .	32,000	°	°
9	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,832 fr., montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . .	4,294,927	44	} 5,249,355 76
	Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) . . . . .	954,428	52	
10	Frais relatifs à la même dette . . . . .	15,000	°	°
11	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856). . . . .	3,809,520	°	} 4,252,800 °
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . .	423,280	°	
12	Frais relatifs audit emprunt. . . . .	13,000	°	°
13	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856). . . . .	1,500,000	°	} 1,560,000 °
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. . . . .	260,000	°	
14	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	4,500	°	°
15	Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856). . . . .	7,092,688	50	} 7,880,785 °
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . .	788,076	50	
16	Frais relatifs à la même dette . . . . .	28,000	°	°
	À REPORTER. . . . . fr.	29,507,113	54	°

## POUR L'EXERCICE 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	20,307,115 54	"	
17	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	600,000 "	"	
18	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions . . . . .	4,500 "	"	
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .	850,000 "	"	
20	Rentes viagères . . . . .	"	3,704 47	51,092,008 "
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c <sup>e</sup> . . . . .	"	515 87	
22	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	105,820 10	"	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164 02	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées . . . . .	"	40,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850. . . . .	"	62,000 "	
	— civiles . . . . .	"	109,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	"	455,000 "	
	— militaires . . . . .	2,940,000 "	"	
	— de l'Ordre de Léopold. . . . .	28,000 "	"	
		<i>Pensions civiles.</i>		
24	Affaires Étrangères { Marine . . . . .	28,000 "	"	5,150,000 " 682,000 "
	{ Aff. Étrangère . . . . .	40,000 "	"	
	{ Justice . . . . .	115,000 "	"	
	{ Ecclésiastiques . . . . .	125,000 "	"	
	{ Civiles . . . . .	200,000 "	"	
	Intérieur . . . . .	200,000 "	"	
	Travaux publics . . . . .	155,000 "	"	
	Guerre . . . . .	34,000 "	"	
	Finances . . . . .	1,500,000 "	"	
	Cour des Comptes . . . . .	11,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	7,000 "	5,870,086 96
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	9,000 "	
	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 "	"	
		5,150,000 "	682,000 "	
25	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . .	"	16,515 54	20,086 96
	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	"	8,571 42	
	Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderstanden</i> ). . . . .	"	4,000 "	
		"	20,086 96	
A REPORTER. . . . . fr.		50,247,507 66	715,307 50	50,962,904 96

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . fr.	56,247,597 66	715,597 30	56,962,994 96
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . . 420,000 "	425,000 "	"	545,000 "
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 "			
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	120,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	56,700,597 66	715,597 30	37,595,994 96

Vu et approuvé, pour être annexé à Notre arrêté  
du 21 février 1855.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé  
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(11)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,**

**Pour l'exercice 1856.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<i>Service de la Dette.</i>		
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité. . . . .
4	"	Frais relatifs à cette dette . . . . .
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . . 1,200,000 *
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . a) 500,000 *
6	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1856) . . . . . 1,754,244 *
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . . b) 584,748 *
8	"	Frais relatifs aux mêmes dettes . . . . .
9	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . . 4,204,027 44
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). . . . . c) 954,428 52
10	"	Frais relatifs à la même dette. . . . .
11	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . . 3,809,520 *
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . . d) 425,280 *
12	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
13	a.	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . . 1,500,000 *
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres). . . . . e) 260,000 *
14	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur le capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856). 7,092,688 50
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . f) 788,076 50
16	"	Frais relatifs à la même dette . . . . .
17	"	Minimum d'intérêt ou de produit net garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) . . . . .
18	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.
		À REPORTER . . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000	"	300,000	300,000	"	"	
840,560	"	840,560	840,560	"	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
1,500	"	1,500	2,000	"	500	
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	a) Annexe n° 1.
2,000	"	2,000	2,000	"	"	
2,558,902	"	2,558,902	2,558,902	"	"	b) Annexe n° 2.
52,000	"	52,000	53,000	"	1,000	
5,240,555 76	"	5,240,555 76	5,240,555 76	"	"	c) Annexe n° 3.
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
4,252,800	"	4,252,800	4,252,800	"	"	d) Annexe n° 4.
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
1,560,000	"	1,560,000	1,560,000	"	"	e) Annexe n° 5.
4,500	"	4,500	4,500	"	"	
7,880,765	"	7,880,765	7,880,765	"	"	f) Annexe n° 6.
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
600,000	"	600,000	600,000	"	"	
4,500	"	4,500	4,500	"	"	
50,111,615 54	"	50,111,615 54	50,113,115 54	"	1,500	



## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,111,613 54	•	50,111,613 54	50,115,115 54	•	1,500 •	
850,000 •	•	850,000 •	450,000 •	400,000 •	•	
•	5,794 47	5,794 47	5,921 45	•	126 98	
•	515 87	515 87	515 87	•	•	
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
31,088,597 66	4,510 54	51,092,908 •	50,694,554 98	400,000 •	1,626 98	
AUGMENTATION. . . . fr.				398,375 02		
5,150,000 •	682,000 •	5,841,000 •	5,706,000 •	135,000 •	•	
•	29,086 96	29,086 96	50,145 16	•	1,058 20	
5,150,000 •	711,086 96	5,870,086 96	5,756,145 16	135,000 •	1,058 20	
AUGMENTATION. . . . fr.				155,941 80		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux, les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . . 420,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. . . . . 5,000 »
27	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
<b>TOTAL DU CHAPITRE III.</b> . . . . . fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	12	Service de la dette . . . . .
II.	14	Rémunérations . . . . .
III.	16	Fonds de dépôt. . . . .
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.		

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,000 »	»	425,000 »	425,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	95,000 »	27,000 »	»	
545,000 »	»	545,000 »	516,000 »	27,000 »	»	

51,088,507 66	4,310 34	51,092,908 »	50,694,554 98	400,000 »	1,626 98
5,150,000 »	711,086 96	5,870,086 96	5,736,145 16	135,000 »	1,058 20
545,000 »	»	545,000 »	516,000 »	27,000 »	»
56,790,507 66	715,397 50	57,505,994 96	56,946,680 14	562,000 »	2,685 18
				AUGMENTATION . . . . fr. 550,314 32	

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,**  
**POUR L'EXERCICE 1856.**

ANNEXE N° 1.

**EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,**

A QUATRE POUR CENT.

**FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1854.**

(Service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1854.)

*Semestre au 1<sup>er</sup> juillet 1854.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr. 150,000	»	} 526,960	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 8,848,000 francs . . . . . 176,960	»		

*Semestre au 1<sup>er</sup> janvier 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr. 150,000	»	} 354,420	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 9,221,000 francs . . . . . 184,420	»		
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.		661,380	»

*N. B.* Pour l'exercice 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs, augmentée des intérêts, se rapportant à l'année 1855, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> janvier 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1855.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	30,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> juillet 1854 et jouissances antérieures . . . . .	9,221,000	»
<b>RESTANT DU CAPITAL.</b> . . . . . fr.	20,779,000	»

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

ANNEXE N° 2.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,  
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août 1854.*Semestre au 1<sup>er</sup> février 1854.*

Dotation : 1/2 p. 0/0 du capital de 58,474,800 francs, montant de		
l'emprunt et de la dette réunis . . . . .	fr. 292,574	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 16,268,466 66 c <sup>t</sup> . . . . .	245,127	»
		} 555,501 »

*Semestre au 1<sup>er</sup> août 1854.*

Dotation : 1/2 p. 0/0 du capital de 58,474,800 francs, montant de		
l'emprunt et de la dette réunis . . . . .	fr. 292,574	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 17,001,466 66 c <sup>t</sup> . . . . .	255,022	»
		} 547,596 »

TOTAL . . . . .	fr. 1,082,897	»
-----------------	---------------	---

*N. B.* Pour l'exercice à échoir le 1<sup>er</sup> août 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 584,748 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> août 1855, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt et de la dette réunis à l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1854.*

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis . . . . .	fr. 58,474,800	»
---	----------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> février 1854 et jouissances antérieures . . . . .	17,001,466 66	
--	---------------	--

RESTANT DES CAPITAUX . . . . .	fr. 41,473,333 34	
--------------------------------	-------------------	--

## ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 5.

## DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1854.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1854.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .	fr. 477,214 16	} 733,507 49
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 11,381,925 78 c <sup>t</sup> . . . . .	256,093 33	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette . . . . .	fr. 477,214 16	} 731,397 49
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 12,185,925 78 c <sup>t</sup> . . . . .	274,183 33	

TOTAL. . . . .	fr. 1,484,704 98
----------------	------------------

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1855, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1854, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de conversion.*

Capital primitif de la dette . . . . .	fr. 95,442,832 »
--	------------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1854 et jouissances antérieures . . . . .	12,185,925 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL. . . . .	fr. 85,256,906 22
-----------------------------	-------------------

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

ANNEXE N° 4.

**EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,**

A 4 1/2 POUR CENT.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1854.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1854.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	fr. 211,640	»	} 508,042 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 4,729,000 francs . . . . .	106,402 50	»	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	fr. 211,640	»	} 525,895 .
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 5,078,000 francs. . . . .	114,255	»	

TOTAL. . . . .	fr.	<u>643,937 50</u>
----------------	-----	-------------------

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 425,280 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1855, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . .	fr.	84,656,000	»
---	-----	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1854 et jouissances antérieures . . . . .	5,078,000	»
--	-----------	---

RESTANT DU CAPITAL. . . . .	fr.	<u>79,578,000</u>	»
-----------------------------	-----	-------------------	---

## ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 5.

## EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS,

A CINQ POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1854.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1854.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	fr. 130,000	»	} 139,850	»
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 394,000 francs . . . . .	9,850	»		

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	fr. 130,000	»	} 145,400	»
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 536,000 francs . . . . .	15,400	»		

TOTAL. . . . .	fr.	285,250	»
----------------	-----	---------	---

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 260,000 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1855, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Capital primitif de l'emprunt. . . . .	fr.	26,000,000	»
--	-----	------------	---

Dont il a été amorti : . . . . .

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1854 et jouissances antérieures . . . . .	536,000	»
--	---------	---

RESTANT DU CAPITAL. . . . .	fr.	25,464,000	»
-----------------------------	-----	------------	---

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1856.

ANNEXE N° 6.

**DETTE DE 157,615,300 FRANCS,**

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1854.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1854.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .	fr. 394,058 25	} 403,240 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 409,000 francs . . . . .	9,202 50	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1854.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . .	fr. 394,058 25	} 413,235 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 854,000 francs . . . . .	19,215 »	

TOTAL. . . . .	fr. 816,494 »
----------------	---------------

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1855, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de fr. 788,076 50 c, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1855, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1854, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.*

Capital primitif de la dette . . . . .	fr. 157,615,300 »
--	-------------------

Dont il été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1854 et jouissances antérieures . . . . .	854,000 »
--	-----------

RESTANT DU CAPITAL. . . . .	fr. 156,761,300 »
-----------------------------	-------------------

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

Budget de 1856.

## DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

ANNEXE N° 7.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1856		Crédits demandés pour l'exercice 1856.			
	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS	EN MOINS
A. Ecclésiastiques, ci-devant tierces	*	52,000	"	40,000	"	12,000
B. Civiles, accordées avant 1850	"	67,000	"	62,000	"	5,000
C. Civiles	"	114,000	"	109,000	"	5,000
D. Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	"	485,000	"	455,000	"	50,000
E. Militaires	2,780,000	"	2,940,000	"	160,000	"
F. Ordre de Léopold	27,000	"	28,000	"	1,000	"
G. Civiles du Département des Affaires Indigènes.	26,000	"	28,000	"	2,000	"
	32,000	"	40,000	"	8,000	"
	110,000	"	115,000	"	5,000	"
H. — de la Justice	125,000	"	125,000	"	"	"
I. — de l'Intérieur	200,000	"	200,000	"	"	"
K. — des Travaux publics	155,000	"	155,000	"	"	"
L. — de la Guerre	28,000	"	54,000	"	6,000	"
M. — des Finances	1,500,000	"	1,500,000	"	"	"
N. — de la Cour des Comptes	6,000	"	11,000	"	5,000	"
O. Militaires décédés sous l'ancien Gouvernement	"	7,000	"	7,000	"	"
P. Secours sur le fonds dit de Vichy	"	9,000	"	9,000	"	"
Q. Arriérés de pensions de toute nature	5,000	"	5,000	"	"	"
	4,972,000	754,000	5,150,000	682,000	127,000	52,000
	5,706,000		5,841,000		DIFFÉRENCE EN PLUS	155,000 fr.